

Retour sur le Comité Social d'Administration de l'Etablissement du 15 février 2024

La déclaration liminaire SUD

L'urgence d'une recherche publique enfin reconnue pour changer de modèle et contrer les lobbys agro-industriels. Notre déclaration a fait l'objet d'un message à tout le personnel le 15 février. Retrouvez-la [ici](#) dans son intégralité.

Les motions présentées

Motion proposée par SUD sur l'OFB : adoptée (à l'unanimité sauf une abstention CFTC)

« Des bâtiments attaqués sur tout le territoire, des agents soumis à des pressions parfois physiques... et bientôt un office sous tutelle imposée des préfets. Les élu-es du CSAE INRAE apportent un soutien unitaire au personnel de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). »

Motion proposée par la CGT : adoptée à la majorité (6 pour CGT-SUD-CFTC, 4 abstentions CFDT)

Compte tenu de la rupture d'égalité de rémunération instaurée entre contractuels selon leur date de recrutement ou selon les moyens des unités, le Conseil Social d'Administration demande à la Direction Générale de revaloriser les salaires de l'ensemble des contractuels à égalité selon les montants de la nouvelle grille adossée à la note de service 2023-71, et ce quelle que soit leur date de recrutement ou les moyens des unités. L'INRAE doit prendre les sommes nécessaires sur un fonds propre dédié et ne pas faire reposer la revalorisation sur les unités.

Débat sur la crise agricole

Point d'actualité sur la crise agricole et débat avec le PDG qui revenait d'une réunion avec la ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Mme Pannier-Runacher. En résumé le PDG a confirmé son message à tout le personnel le 9 février : la situation est tendue et la recherche publique mise en cause « est au bon endroit en pensant loin ». L'inquiétude est partagée avec les représentant-es du personnel sur le devenir de la démocratie quand les faits scientifiquement établis sur la nécessité de changer les pratiques agricoles pèsent moins que des opinions motivées par la volonté de maintenir le statu quo qui met en péril le bien commun. Et inquiétude partagée sur les opérations d'intimidation de la recherche publique.

Réponse du PDG sur le débat NBT à l'INRAE

Le PDG a répondu à la question posée par SUD pour la 3ème fois le 18 janvier : le débat NBT serait organisé avant l'été par la MES (Mission Science et Société) sur un Centre pilote pour ensuite le diffuser sur d'autres Centres.

Les principaux points à l'ordre du jour

Information sur le projet de "dématérialisation" des bulletins de paie

SUD demande que le choix soit laissé à chaque agent-e de pouvoir continuer à recevoir un bulletin papier.

Nous rappelons ici que le mot "dématérialisation" est inadapté car laisse supposer une empreinte environnementale neutre. Nous demandons l'emploi systématique du mot "numérisation" ou "dépapiérisation" pour tout ce qui concerne le passage du papier au numérique.

Avis sur les priorités 2024 du plan de développement des compétences (PDC)

SUD note la diminution constante du budget consacré à la formation dans les centres, qui est passé de 2,637 M€ en 2019 (INRA+IRSTEA) à 1,790 M€ en 2024.

SUD demande le report de l'avis car le document présenté est un diaporama et non un texte intégral : refusé ! SUD votera donc contre.

Votes : 5 contre (2 SUD + 3 CGT) ; 4 pour CFDT ; 1 abstention CFTC

Bilan des campagnes annuelles de mobilité et de promotion et valorisation des parcours professionnels

Mobilité : SUD pointe le manque d'attractivité de l'Institut, principalement dû au niveau de rémunération. Il suffit de comparer les primes (dont nous demandons, nous le rappelons, l'intégration totale au salaire) avec d'autres ministères. Nous avons déjà comparé l'IFSE INRAE et l'IFSE du ministère de l'agriculture : les agent-es de la catégorie C y percevaient alors l'équivalent des ingénieurs de recherche INRAE ! [1]

Nous demandons une réévaluation conséquente de l'IFSE à l'INRAE, notamment pour les plus basses catégories.

CVPP : SUD a pointé les goulots d'étranglement, particulièrement pour le passage de TR en AI, ainsi que la situation aberrante de collègues pénalisés par leur promotion d'AT en TR en fin de carrière.

Retour sur les principales questions posées par SUD et les réponses apportées lors de ce CSAE

Adhésion de droit à l'ADAS

SUD réitère sa demande que l'adhésion à l'ADAS soit automatique pour tous les personnels INRAE, sans condition de paiement d'une quelconque cotisation. Les plus de 2 M€ attribués à l'ADAS représentent en effet une partie du budget social de l'Institut et doit être accessible à chaque agent-e rémunéré-e par l'INRAE.

Postes réservés pour les personnes en situation de handicap

SUD demande que le dispositif des postes réservés aux personnes en situation de handicap soit étendu aux doctorant-es et aux apprenti-es.

Accessibilité pour les PMR de l'annexe du siège de l'INRAE

Les locaux de la rue Jean Nicot accueillent de nombreuses réunions mais ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap : la Direction nous renvoie vers la F3SCT qui est compétente en la matière.

Une autre recherche publique est possible, dans ses finalités, dans ses sujets et dans ses méthodes de travail.

Le combat continue, [rejoignez-nous](#) !

1 IFSE Catégorie C au Ministère de l'agriculture = 6000 à 9000 € - IFSE Catégorie C à l'INRAE = 3455 à 3635 €

IFSE Ingénieur de Recherche au Ministère de l'Agriculture = 13 760 à 18 910 € - A l'INRAE = 6 450 à 8 800 €

<https://intranet.inrae.fr/NS/ns2022-28.pdf>

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-411/telechargement>